



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, 9 décembre 2014, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 19 h 03**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier  
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014;

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

4.0.- **TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION  
2014-12-443



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
  - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
  - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
  - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
  - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
  - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
  - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
  - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Office municipal d'habitation de Malartic : Adoption du budget pour l'année 2015;
- 4.3.- Fermeture de la marge de crédit temporaire MC4 : Nouveau bâtiment de services;
- 5.0.- **URBANISME**
  - 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Vézina au 560, 3<sup>e</sup> Avenue;
  - 5.2.- Demande de dérogation mineure de l'Étude Paul Hallé, notaire au 480, 4<sup>e</sup> Avenue;
  - 5.3.- La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec: Demande de colportage;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
  - 8.1.- Stade Osisko : Travaux d'électricité;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1.- Adoption du *Règlement numéro 838 concernant la tarification pour l'utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence de Malartic;*
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
  - 11.1.- Place des Argousiers : 20 000 \$;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1.- Motion de félicitations du Comité des bénévoles pour la soirée de clôture du 75<sup>e</sup> anniversaire de Malartic : 31 décembre 2014;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

12.2.- Émission 2015 : « La Petite Séduction » ;

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : ristourne de 4 000 000 \$;

13.2.- Président du Caucus des municipalités de centralité de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) : M. Guy Larouche;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION  
2014-12-444

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

La trésorière dépose et présente au conseil municipal les listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**4.1.6.- Liste des transferts budgétaires**

---

Liste déposée.

**4.1.7.- Approbation des comptes à payer**

---

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2014, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par le directeur du Services des travaux publics et du Service technique et recommandés par la trésorière au 30 novembre 2014, tels que présentés;

Adoptée.

**4.2.- Office municipal d'habitation de Malartic : Adoption du budget pour l'année 2015**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

**4.3.- Fermeture de la marge de crédit temporaire MC4 : Nouveau bâtiment de services**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a signé un contrat de crédit variable (CFE-01255-111) d'une somme de 1 000 000 \$ auprès de la *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Est* le 24 février 2014 pour le bâtiment de services;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, à signer les documents nécessaires à la fermeture de l'emprunt temporaire accordé par la Caisse Desjardins de l'Abitibi Est pour le bâtiment de services;

Adoptée.

**5.0.- URBANISME**

**5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Vézina au 560, 3<sup>e</sup> Avenue**

---

RÉSOLUTION  
2014-12-445

RÉSOLUTION  
2014-12-446

RÉSOLUTION  
2014-12-447

RÉSOLUTION  
2014-12-448



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 560, 3<sup>e</sup> Avenue (lot # 2 999 005 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation de Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait une certaine dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul latérale et arrière de  $\pm 50$  centimètres pour le bâtiment secondaire détaché au lieu de 75 centimètres;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction (#77-1990) a été émis pour la construction dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale et arrière de  $\pm 50$  centimètres pour le bâtiment secondaire détaché pour la propriété située au 560, 3<sup>e</sup> Avenue;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2014-12-449

5.2.- Demande de dérogation mineure de l'Étude Paul Hallé, notaire au 480, 4<sup>e</sup> Avenue

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 480, 4<sup>e</sup> Avenue (lot # 2 999 535 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation de Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaine dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul latérale de  $\pm 50$  centimètres pour le bâtiment secondaire détaché au lieu de 75 centimètres;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction (#121-1988) a été émis pour la construction dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale de  $\pm 50$  centimètres pour le bâtiment secondaire détaché pour la propriété située au 480, 4<sup>e</sup> Avenue;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2014-12-450

5.3.- La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec: Demande de colportage

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant l'organisme Club optimiste de Malartic à tenir une activité de financement pour la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec le 17 janvier 2015, de 12 h à 16 h, aux coins des rues Lasalle et Royale, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

DE SUGGÉRER à l'organisateur de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois;

Adoptée

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Stade Osisko : Travaux d'électricité

RÉSOLUTION  
2014-12-451

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des travaux d'électricité effectués en urgence pour les activités estivales au Stade Osisko pour les activités suivantes, à savoir :

- Spectacle du Comité des Fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic (27, 28 et 29 juin 2014);
- Compétition d'Arénacross (1<sup>er</sup>, 2 et 3 août 2014);
- Le Festival Western de Malartic (15, 16 et 17 août 2014);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement des travaux d'électricité effectués en urgence pour un montant de 68 611,33 \$ à même les surplus accumulés;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1.- Adoption du Règlement numéro 838 modifiant le Règlement numéro 816 concernant la tarification pour l'utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence de Malartic

RÉSOLUTION  
2014-12-452

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 838 modifiant le Règlement numéro 816 concernant la tarification pour l'utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2014-12-453**

**RÉSOLUTION  
2014-12-454**

**RÉSOLUTION  
2014-12-455**

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**11.1.- Place des Argousiers : 20 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Place des Argousiers a déposé le 28 novembre 2014 une demande d'aide financière supplémentaire pour la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une aide financière de 20 000 \$ à la Place des Argousiers, à la condition que cette dernière produise toutes les pièces justificatives et requises par la directrice du Service des Finances et trésorière de la Ville de Malartic, laquelle aura le pouvoir d'émettre les chèques nécessaires avec le maire pour un montant ne pouvant dépasser 20 000 \$;

Adoptée.

**12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1.- Motion de félicitations du Comité des bénévoles pour la soirée de clôture du 75<sup>e</sup> anniversaire de Malartic : 31 décembre 2014**

CONSIDÉRANT l'implication des membres du Comité organisateur des Fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic ainsi que des bénévoles, pour l'organisation de la soirée de clôture du 75<sup>e</sup> anniversaire de Malartic qui aura lieu le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut souligner le travail exceptionnel réalisé pour l'organisation des activités, entre autre, la soirée de clôture du 75<sup>e</sup> anniversaire de Malartic du 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER les membres du Comité organisateur des Fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic ainsi que des bénévoles pour leur immense implication concernant l'organisation des activités et de la soirée de clôture soulignant les 75 ans de vie de Malartic car ils ont su faire refléter Malartic à travers ses 75 ans d'existence;

Adoptée.

**12.2.- Émission 2015 : « La Petite Séduction »**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2013-02-062, la Ville de Malartic donnait son appui pour la mise en candidature de Malartic pour l'émission de télévision « La Petite Séduction »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic s'engage à assumer les frais



No de résolution  
ou ennotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

d'hébergement de l'équipe de tournage pendant la réalisation de  
l'émission de télévision « La Petite Séduction » pendant l'été 2015;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ASSUMER les frais d'hébergement de l'équipe de tournage pendant la  
réalisation de l'émission de télévision « La Petite Séduction » pendant  
l'été 2015;

Adoptée.

**13.0. CORRESPONDANCE**

**13.1.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : ristourne de  
4 000 000 \$**

Dépôt à titre d'information.

**13.2.- Président du Caucus des municipalités de centralité de l'Union des  
municipalités du Québec (UMQ) : M. Guy Larouche**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHEMINER une lettre de félicitations pour la nomination de  
monsieur Guy Larouche à la présidence du Caucus des municipalités de  
centralité de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Adoptée.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

**15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 17

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2014-12-456

RÉSOLUTION  
2014-12-457

  
**MARTIN FERRON**  
MAIRE

  
**Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER